NOTICE DESCRIPTIVE DU VEHICULE MOTEUR MODIFIE

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : inchangé
0.2. Constructeur de la 2e étape : RIVARD S.A.S – Z .I. du Grand Clos – 49640 DAUMERAY
0.2.2. Nature de la transformation : Changement administratif du genre et de la carrosserie en VASP / TRAVAUX conformément à la note n° 32495 de la sous-direction de la sécurité et émissions des véhicules du 20 janvier 2014.
0.3. Marque : inchangé
0.4. Désignation commerciale : inchangé
0.5. Catégorie internationale : N2, N2G, N3 ou N3G inchangé
0.6. Genre : VASP
0.7. Type : inchangé
Variante(s) : inchangé
Version(s) : inchangé
0.7.1. Décodage des TVV : inchangé
0.8. Puissance administrative : inchangé

1. CONSTITUTION GENERALE : inchangé

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1. à 2.8. inchangé
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
Inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine.
Il permet de disposer d'une charge utile qui restera toujours inférieure à 45 % du PTAC (si besoin en prenant en compte la réserve minimale d'eau de nettoyage)
2.10. Porte-à-faux avant : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine
2.11. Porte-à-faux arrière : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine
2.11.1. Sans ferrure ni accessoire : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine
2.11.2. Avec ferrures et accessoires : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine
2.12. Longueur hors tout : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine
2.13. Largeur hors tout : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine

3. MOTEUR : inchangé

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT : inchangé

5. SUSPENSION : inchangé

6. DIRECTION : inchangé

7. FREINAGE : inchangé

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : TRAVAUX

8.2. à 8.11. inchangé

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION : inchangé par rapport au certificat de carrossage d'origine

10. DIVERS : inchangé

11. VISITES TECHNIQUES : inchangé

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE PROTOTYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Carrossier RIVARD ZI du Grand Clos à 49640 Daumeray
que le véhicule présenté comme prototype d'une transformation des véhicules usagés de catégorie internationale N2, N2G, N3, N3G
genre VASP
déjà à l'origine carrossé par RIVARD ZI du Grand Clos à 49640 Daumeray
satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5 et R.321-20 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, ainsi qu'à la note N° 32495 de la sous-direction de la sécurité et des émissions des véhicules pour la catégorie du type de véhicule et de transformation concernées.

Fait à Saint Barthélémy d'Anjou
Le 24 Septembre 2014

Le technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie

Christian Naubron

Vu et approuvé sous le numéro N-0031-14-00
Fait à Nantes, le 8 Octobre 2014

Pour le Directeur Régional Pays de Loire
L'ingénieur de l'industrie et des mines

Patrice Guillet

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné carrossier transformateur (nom, prénom, adresse) :
RIVARD S.A.S – Z .I. du Grand Clos – 49640 DAUMERAY
- ~~représentant dûment accrédité de (1)~~
- carrossier / constructeur (1),

certifie que le véhicule modifié et immatriculé sous le numéro suivant :969 CYK 91 **(3)**

D.1 : Marque **(3)** : RENAULT
D.2 : Type-variante-version **(3) : 33DXB242CC2**
D.3 : Dénomination commerciale : inchangé
E : Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type **(3) : VF633DXB000101145**
F.1 : Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : inchangé
F.2 : Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : inchangé
F.3 : Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : inchangé
G. : Masse en service (G1 + 75) (kg) **(3) : 18275**
G.1 : Poids à vide national PV (kg) **(3) : 18200**
J : Catégorie internationale : inchangé
J.1 : Genre national : **VASP**
J.3 : Carrosserie (désignation nationale) : **TRAVAUX**
K : Numéro de la réception par type : inchangé
P.1 : Cylindrée : inchangé
P.2 : Puissance nette maxi (kW) : inchangé
P.3 : Source d'énergie : inchangé
P.6 : Puissance administrative (CV) : inchangé
Q : Rapport puissance/poids (kW/kg) : inchangé
S.1 : Nombre de places assises (y compris le conducteur) : inchangé
U.1 : Niveau sonore à l'arrêt (dB/A) : inchangé
U.2 : Vitesse moteur (mn -1) : inchangé
V.7 : CO2 (g/km) : inchangé
V.9 : Classe environnementale : inchangé
Z.1 à Z.4 : inchangé
est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal d'agrément de prototype ci-dessus et peut être immatriculé sans réception à titre isolé.
- est sorti de nos ateliers le 01/04/2001 et pour être livré à : SANITRA SERVICES
98 AVENUE JEAN JAURES
91230 MONTGERON

Fait à DAUMERAY le 13/10/2014 : Signature

RIVARD
ZI du Grand Clos
49640 DAUMERAY
Tél. : 02 41 33 68 68 - Fax : 02 41 33 68 58

Avertissement: Un exemplaire du présent document et du procès-verbal d'agrément de prototype seront conservés à bord du véhicule pour être présentés, le cas échéant, aux forces de l'ordre ou lors des visites de contrôles techniques périodiques.
(1) Rayer la mention inutile.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(3) A compléter